

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 11 Avril 2024

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

Vu les articles L 2241-1 et 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération en date du 29 février 2024, le Conseil Municipal a validé l'acquisition du local cadastré section AB N°320 de 25 m2 située au 98 avenue Caravadossi, face à la salle des fêtes HONORE TRASTOUR moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000 €).

Considérant que Ledit bien étant enclavé et qu'il a été convenu préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, de signer un compromis de vente sous condition suspensive de l'obtention d'une autorisation administrative définitive permettant l'ouverture du local sur la voie publique.

Considérant que qu'au regard du montant des travaux à réaliser, une nouvelle négociation a eu lieu donnant lieu à un prix d'acquisition à VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €).

Monsieur Joel PIERRACINI propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette acquisition et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires et à accomplir toutes les formalités liées à la concrétisation de cette acquisition et de prévoir les écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE